

Territoires :

VITE DES PROJETS !



Des financements
au service
des infrastructures
de la transition écologique
et de la cohésion

édito

1

**Des
infrastructures
pour la relance**

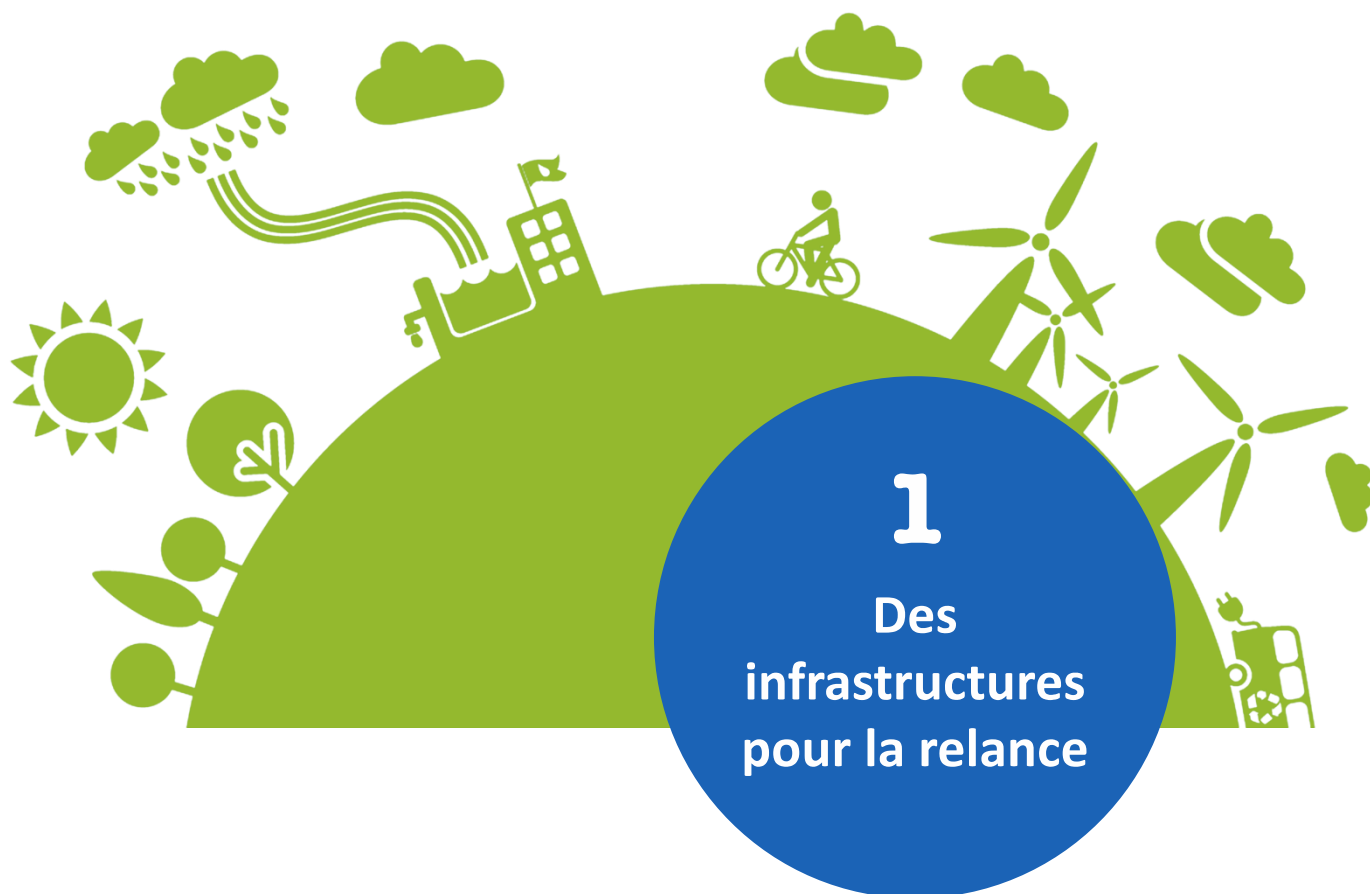
2

**Des mécanismes
de soutien et
d'accompagnement**

Alors que le secteur des Travaux Publics connaît sa plus grave crise de l'après-guerre, le gouvernement lance un plan de relance de l'économie, en partie fléché vers les réseaux et infrastructures au service de la transition écologique.

Pour que ce plan soit une réussite tangible, les collectivités doivent se faire le relai voire le moteur de cette relance. Si la santé financière des collectivités est malmenée par la crise, leurs fondamentaux financiers sains, leur bonne gestion, leur volonté d'investir et d'entretenir des réseaux et infrastructures associés à des aides de financement détaillées dans ce document doivent permettre de remettre la France sur la voie du redressement économique et de la transformation écologique et énergétique.

L'urgence de la relance économique nécessite de transformer rapidement les crédits annoncés en travaux.



Infrastructures de distribution d'eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales - Stations d'épuration	5
Mobilités du quotidien - Développement des pistes cyclables	9
Mobilités du quotidien - Développement des transports en commun	13
Mobilités du quotidien - Modernisation du réseau routier et renforcement des ponts	17
Biodiversité, prévention des risques et renforcement de la résilience	21
Installation de bornes de recharge électrique, développement de l'hydrogène	25
Résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale	29
Numérique et plan THD	31
Densification et renouvellement urbain	33



Pourquoi investir dans les infrastructures de l'eau ?

Alors que les épisodes de sécheresse se multiplient et que les ruptures d'approvisionnement persistent, il est primordial d'améliorer la performance de nos réseaux d'eau et d'assainissement.

Le **rendement des réseaux d'eau potable est actuellement inférieur à 80%** en France, le taux de perte pouvant même atteindre parfois plus de 40% pour certaines collectivités. Le taux de renouvellement n'est que de 0,6% par an ce qui correspond à une fréquence théorique de renouvellement de 170 ans.

Le chiffre est plus faible pour les réseaux d'assainissement avec un taux de renouvellement de 0,42% par an et une

fréquence théorique de renouvellement de 238 ans.

Une mise à niveau des stations d'épuration est également nécessaire, que ce soit pour réduire le nombre de non-conformités ou pour hygiéniser les boues afin d'améliorer leur qualité sanitaire.

La production de biogaz via la méthanisation des boues permet d'alimenter les habitants en énergie verte et de diminuer le bilan carbone de ces installations. La réutilisation des eaux usées traitées est une alternative à l'utilisation d'eau potable pour des usages ne nécessitant pas ce niveau de qualité. Ces deux sujets s'insèrent parfaitement dans la relance verte demandée par les citoyens.

Quels sont les projets concernés ?

Modernisation d'un réseau d'eau potable (renouvellement / réhabilitation d'une canalisation...)

Mise aux normes d'une station d'épuration des eaux usées

Création / Rénovation d'un réseau d'assainissement

Déraccordement des rejets d'eaux pluviales des réseaux d'assainissement et infiltration à la source ou réseau séparatif

Amélioration d'un ouvrage de recueil des eaux pluviales - Gestion alternative des eaux pluviales



Quelles sont les aides disponibles ?

<p>Plan de relance</p> 	<p>Enveloppe de 220 M€ pour des aides à hauteur de 50% des dépenses liées à des projets mentionnés ci-dessus.</p> <p>Enveloppe de 30 M€ d'aides pour soutenir les collectivités dans l'incapacité d'épandre leurs boues de station d'épuration.</p> <p>La gestion des enveloppes se fait par l'intermédiaire des Agences de l'eau.</p>
<p>Prêts du Plan Climat de la CDC</p> 	<p>2,8 Md€ de prêts et 200 M€ de fonds propres sur 2020-2024 pour financer notamment la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement (Aqua-prêts) et le traitement des déchets (valorisation des matières premières secondaires, production de combustible en local...)</p> <p>L'ensemble des prêts sur des projets TEE éligibles, quelle qu'en soit la nature, bénéficieront désormais d'une tarification au taux du livret A majoré de 0,6% seulement.</p> <p>Pour en savoir plus sur les nouvelles conditions de l'offre Aqua Prêt de la CDC.</p>
<p>Programme « Petites Villes de Demain »</p> 	<p>Dans le cadre de ce programme, il est possible d'obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain de la Banque des Territoires (infrastructures de transport, d'eau potable et d'assainissement, de valorisation des déchets, systèmes de production et de distribution d'énergies renouvelables).</p>
<p>DSIL</p> 	<p>1,6 Md€ de crédits d'engagement en 2020-2021 en partie fléchés vers les infrastructures de réseaux dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>Plus de détails sur le site de la préfecture.</p>
<p>DETR</p> <p>LA DETR</p> <p>Dotation d'équipement des territoires ruraux</p>	<p>1,046 Md€ de crédits d'engagement annuels sur 2020 et 2021 et environ 900 M€ de crédits de paiement par an. Les infrastructures et réseaux dans les domaines de l'eau, de l'assainissement ou des stations d'épuration sont éligibles à la DETR. Une attention particulière est portée aux réseaux d'eau et d'assainissement.</p> <p>Plus de détails sur le site de la préfecture.</p>



Offre en ingénierie de la CDC dans le domaine de l'eau



Interventions de consultants experts sur site, missionnés par la Banque des Territoires, pour mener les études amont aux travaux de rénovation dans les domaines de l'eau, de la politique de gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et les projets territoriaux relatifs à la gestion de l'eau et de l'assainissement, les milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Cofinancement d'études d'ingénierie territoriale : toutes collectivités, dans la limite de 50% du montant TTC de l'étude.

Pour en savoir plus sur [l'offre d'ingénierie de la CDC](#)

Agences de l'eau



Réévaluation des programmes d'investissement des Agences de l'eau avec une augmentation des aides :

- **Adour-Garonne** : lancement d'[appels à projets](#), +42 M€ prévus en 2020 dont 36 M€ pour engager ou accélérer les projets des maîtres d'ouvrage dans la sécurisation sanitaire de l'eau et +6 M€ pour l'évolution des filières économiques et la transition agroécologique.

- **Seine-Normandie** : augmentation des taux d'aides pour les projets d'assainissement et de gestion des eaux de pluie, de sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les territoires exposés au risque de sécheresse, et les projets prioritaires de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Les différents [formulaires de demande d'aide](#)

- **Rhône Méditerranée Corse** : lancement de [l'appel à projet « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 »](#) doté de 180 M€. Elargissement des aides et taux bonifiés dans l'assainissement, l'eau potable...

- **Artois-Picardie** : [49 M€ d'aides supplémentaires jusqu'à fin 2020](#). Hausse des taux de subvention pour les travaux d'eau et assainissement.

- **Loire-Bretagne** : lancement d'un [plan de reprise comprenant 4 appels à projets dotés de 80 M€](#) fléchés notamment vers la réduction des eaux usées ou les investissements dans l'alimentation en eau potable. Les taux de subvention sont majorés et les conditions d'éligibilité assouplies.

- **Rhin-Meuse** : lancement du [plan d'action Eau 2021](#) avec une mobilisation de 60 M€ pour relancer notamment les travaux d'assainissement, ou favoriser le renouvellement des réseaux d'eau. Majoration de taux de subvention, augmentation de certaines dotations.

...



Pourquoi investir dans les mobilités douces ou actives ?

Dans un contexte de **réduction des émissions de CO₂** et de transition écologique, les Français aspirent à une **mobilité diversifiée**, active, plus douce et plus apaisée qui accorde une place accrue à l'utilisation des déplacements alternatifs à l'autosolisme : marche, vélo, trottinette...

La marche est le premier moyen de déplacement en ville et le second moyen en milieu rural. La part de l'utilisation du vélo dans les déplacements reste encore relativement faible, autour de 3% mais varie fortement d'une agglomération à une autre : 1% à Saint-Etienne ou Périgueux, près de 6% à Colmar ou Bordeaux, 7,5% à La Rochelle ou Strasbourg.

La LOM fixe comme objectif de faire passer de 3% à 9% la part des déplacements à vélo entre 2018 et 2024.

Pour plus de la moitié des Français, accroître l'utilisation du vélo passe par la **multiplication des itinéraires cyclables et la sécurité des déplacements cyclistes.**

La pratique du vélo n'est pas réservée aux grands centres urbains. Avec l'essor du vélo à assistance électrique, son développement dans les territoires péri-urbains, mais aussi dans des milieux plus ruraux est un enjeu des années à venir. Dans les 4 mois suivant le déconfinement, le nombre de passages de vélos a progressé de +34% en milieu urbain, +20% dans les zones périurbaines et +19% en milieu rural.

Au-delà de cette période atypique, **l'intégration du vélo et de la marche dans la politique de déplacement** des communes doit plus que jamais être prise en compte afin de répondre aux attentes des citoyens.

Quels sont les projets concernés ?

Création d'un pôle d'échanges multimodal, d'un parking vélos sécurisé autour d'une gare

Création de voies vertes, d'une portion d'EuroVélo, d'une continuité cyclable vers un centre-ville

Sécurisation de franchissements de carrefours complexes, d'une passerelle cyclable

Parcours sécurisés entre villages et route départementale permettant de rejoindre un arrêt de bus scolaire

Réseau Express Vélo en Ile-de-France (650 km) et à Toulouse (370 km)



Quelles sont les aides disponibles ?

<p>Appel à projets AVELO2 - 1T2021</p>	<p>Cible : 400 territoires ruraux et péri-urbains, plus particulièrement les nouvelles AOM créées par la LOM - Enveloppe de 25 M€ sur la période 2021-2024 - Soutien technique et financier de l'Ademe et dans le cadre d'un programme d'accompagnement au titre des certificats d'économies d'énergie (CEE).</p> <p>Descriptif du programme AVELO</p>
<p>Enveloppe régionale</p>	<p>Enveloppe de 600 M€ versée par l'Etat aux régions pour financer des investissements liés au plan de relance (323,8 M€ de crédits de paiement sont inscrits au PLF pour l'année 2021). L'enveloppe sera répartie entre les régions selon un critère démographique et sera affectée à des projets qui feront l'objet de discussions entre les préfets de régions et les présidents de conseils régionaux. L'une des deux priorités est le développement des mobilités douces et des transports publics.</p>
<p>Prêts du Plan Climat de la CDC</p> 	<p>70 M€ en fonds propres et 350 M€ de prêt pour la transformation des voiries des villes pour répondre aux enjeux des nouvelles mobilités (pistes cyclables, logistique urbaine durable ...)</p>
<p>Offre Mobi Prêt de la CDC</p> 	<p>Offre de prêt permettant de financer des infrastructures favorisant le développement des mobilités actives, décarbonées ou partagées et notamment les voies cyclables. Financement intégral jusqu'à 1 M€. Taux du livret A + 0,6%.</p> <p>Pour en savoir plus sur l'offre Mobi Prêt de la CDC</p>
<p>DSIL</p> 	<p>1,6 Md€ d'engagements en 2020-2021 en partie fléchés vers les itinéraires cyclables - En 2018, 13% de la DSIL ont été alloués à des projets en faveur de la mobilité, avec un effet de levier de 2,71.</p> <p>Plus de détails sur le site de la préfecture.</p>

...



DETR

LA DETR

Dotation d'équipement des territoires ruraux

1, 046 Md€ de crédits d'engagement annuels sur 2020 et 2021 et environ 900 M€ de crédits de paiement par an. Les projets de mobilité sont éligibles à la DETR.

Plus de détails sur le site de la préfecture.

Fonds mobilités actives - Continuités cyclables 2020

350 M€ jusqu'en 2027 + 100 M€ du Plan de relance jusqu'en 2022 + 100 M€ pour favoriser l'intermodalité train/vélo.

Programme « Petites Villes de Demain »



Programme porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires, doté de 3 Md€ sur la période 2020-2026 pour accompagner 1 000 territoires de moins de 20 000 habitants sur des projets de revitalisation. L'appui concerne l'ingénierie (250 M€) et la recherche de solutions de financement (crédits DETR/DSIL/CPER...).

La sélection des territoires et des projets est prévue jusqu'à fin 2020.

Pour en savoir plus sur les [modalités du programme en lien avec le développement de l'usage du vélo](#).

France Mobilités



La démarche France Mobilités s'inscrit en complément opérationnel de la LOM, sous forme d'une communauté réunissant l'ensemble des acteurs afin de partager les bonnes pratiques et d'encourager la recherche de solutions innovantes. La plateforme centralise les appels à projets et des cellules régionales accompagnent les collectivités dans leurs réflexions et leurs projets. Elle répertorie également les solutions de financements de l'Union européenne, des régions, départements, agences de l'Etat, CDC, entreprises privées...

<https://www.francemobilites.fr/>

<https://aides.francemobilites.fr/>

...



Pourquoi investir dans les transports en commun et la mobilité partagée ?

La stratégie nationale bas carbone fixe un objectif de **réduction des gaz à effet de serre** (GES) de **-40% d'ici 2030**. Cette ambition passe notamment par **l'accroissement de l'usage des transports en commun**. Le développement d'une offre de mobilité alternative à l'autosolisme ou complémentaire à la voiture répond également à une **demande forte des citoyens**. Dans les territoires ruraux, cette volonté passe par le développement du véhicule partagé, et donc des aires de stationnement et de covoiturage, et de solutions de transport à la demande.

Dans le PLF 2021, le gouvernement fixe comme objectif d'augmenter la part modale des transports collectifs d'environ 2 points d'ici 2023.

Alors que 85% des habitants de communes isolées déclarent ne pas avoir le choix dans leur mode de transport, la loi d'orientation des mobilités (LOM), votée fin 2019, a pour objectif de supprimer les « zones blanches » de la mobilité et d'améliorer les transports du quotidien.

3 appels à projets avaient été lancés par le l'Etat à la suite du Grenelle de l'environnement ce qui a contribué à la création ou au prolongement de nombreuses lignes de TCSP. En attendant le 4^{ème} appel à projets, des financements sont d'ores et déjà mobilisables pour développer des projets de transports collectifs de toutes tailles.

Quels sont les projets concernés ?

Création de parkings relais autour des gares, de pôles d'échanges multimodaux

Aménagement de zones de covoiturage / Services de mobilité partagée


Développement des lignes de tramway

Création de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)

Modernisation et développement de lignes de RER métropolitains



Quelles sont les aides disponibles ?

<p>Plan de relance</p> 	<p>30 M€ sont destinés à financer les projets de Services express métropolitains (SEM) et notamment la réalisation des premières améliorations sur les infrastructures et à lancer la programmation d'opérations dans de futures contractualisations avec l'État sur les infrastructures.</p> <p>Une enveloppe de 200 M€ est prévue pour les projets de nouvelles lignes de métro dont les travaux débutent avant la fin 2022. Les demandes de subvention doivent être déposées avant le 15 janvier 2021.</p>
<p>4^{ème} appel à projet de Transports collectifs en site propre (TCSP) et pôles d'échanges multimodaux (PEM)</p>	<p>450 M€ de subventions de l'Etat sont disponibles pour financer des projets de TCSP et de PEM hors Ile-de-France.</p> <p>Les projets éligibles sont les suivants : métro, tramway/tram-train, bus et car à haut niveau de service, transport urbain par câble, liaison fluviale et maritime à vocation urbaine, modes innovants, aménagements de voirie permettant l'amélioration de la vitesse commerciale d'une ligne de BHNS, pôles d'échanges multimodaux...</p> <p>Le coût global du projet doit être supérieur à 5 M€ HT. Le montant de la subvention est plafonné à 40 M€.</p> <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fin avril 2021 : date limite de dépôt des dossiers- Septembre 2021 : annonces des projets retenus- Fin 2025 : date limite de démarrage des travaux <p>Cahier des charges de l'appel à projets</p> <p>Annexes à compléter</p>
<p>Enveloppe régionale</p>	<p>Enveloppe de 600 M€ versée par l'Etat aux régions pour financer des investissements liés au plan de relance (323,8 M€ de crédits de paiement sont inscrits au PLF pour l'année 2021). L'enveloppe sera répartie entre les régions selon un critère démographique et sera affectée à des projets qui feront l'objet de discussions entre les préfets de régions et les présidents de conseils régionaux. L'une des deux priorités est le développement des mobilités douces et des transports publics.</p>
<p>Offre Mobi Prêt de la CDC</p> 	<p>Offre de prêt permettant de financer des infrastructures favorisant le développement des mobilités actives, décarbonées ou partagées et notamment les TCSP, les projets de mobilité innovants. Financement intégral jusqu'à 1 M€. Taux du livret A + 0,6%.</p> <p>Pour en savoir plus sur l'offre Mobi Prêt de la CDC</p>



DSIL



1,6 Md€ d'engagements en 2020-2021 en partie fléchés vers les solutions de mobilité collective - En 2018, 13% de la DSIL ont été alloués à des projets en faveur de la mobilité, avec un effet de levier de 2,71.

Plus de détails sur le site de la préfecture.

DETR

LA DETR

Dotation d'équipement des territoires ruraux

1,046 Md€ de crédits d'engagement annuels sur 2020 et 2021 et environ 900 M€ de crédits de paiement par an. Les projets de mobilité sont éligibles à la DETR.

Plus de détails sur le site de la préfecture.

Programme « Petites Villes de Demain »



Programme porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires, doté de 3 Md€ sur la période 2020-2026 pour accompagner 1 000 territoires de moins de 20 000 habitants sur des projets de revitalisation. L'appui concerne l'ingénierie (250 M€) et la recherche de solutions de financement (crédits DSIL/DETR/CPER...). La sélection des territoires et des projets est prévue jusqu'à fin 2020.

Pour en savoir plus sur les [modalités du programme en lien avec le développement de l'usage des transports en commun](#).

France Mobilités



La démarche France Mobilités s'inscrit en complément opérationnel de la LOM, sous forme d'une communauté réunissant l'ensemble des acteurs afin de partager les bonnes pratiques et d'encourager la recherche de solutions innovantes. La plateforme centralise les appels à projets et des cellules régionales accompagnent les collectivités dans leurs réflexions et leurs projets. Elle répertorie également les solutions de financements de l'Union européenne, des régions, départements, agences de l'Etat, CDC, entreprises privées...

<https://www.francemobilites.fr/> <https://aides.francemobilites.fr/>

...



Pourquoi investir dans la modernisation du réseau routier et de voiries et dans le renforcement des ponts ?

Alors que **les déplacements s'effectuent par la route dans près de 90% des cas** et que l'état des routes ne cesse de se dégrader, il est nécessaire d'accroître les efforts d'entretien et de modernisation de ces axes pour améliorer la sécurité, la fluidité du trafic et accroître leur résilience. Des adaptations sont également nécessaires pour accueillir les nouvelles mobilités.

20% des ponts communaux posent des problèmes de sécurité et de disponibilité pour les usagers et au moins 25 000 ponts sont en mauvais état structurel. De nombreux ouvrages, construits dans l'après-guerre, ont aujourd'hui un besoin urgent de réhabilitation.

Selon un rapport sénatorial de 2019, la problématique de l'ingénierie technique et la capacité à détecter d'éventuelles anomalies sont cruciales.

Des efforts de diagnostic, de suivi des ouvrages d'art et des opérations d'entretien régulier et de rénovation doivent être réalisés sur le réseau routier pour remettre à niveau ce patrimoine.

Par ailleurs, l'entretien et la modernisation des voiries doivent être l'occasion de les adapter aux mobilités décarbonées, connectées et autonomes. Les solutions constructives permettant d'abaisser l'impact environnemental des projets routiers doivent également être privilégié pour cela.

Quels sont les projets concernés ?

Accélération des projets inscrits dans les CPER (déviation, mise à 2x2 voies...)

Travaux d'aménagement, de réfection, de sécurisation de voirie

Travaux de renforcement d'un pont ou d'un viaduc

Aménagement d'une voie réservée aux TCSP et au covoiturage

Reprise d'étanchéité ou de maçonnerie sur un pont

Quelles sont les aides disponibles ?

<p>Plan de relance</p> 	<p>Une enveloppe de 350 M€ (88 M€ de crédits de paiement en 2021) est consacrée à la modernisation du réseau routier et à l'entretien des ouvrages d'art dont 60 M€ pour ceux des collectivités locales. L'objectif est notamment de soutenir les plus petites d'entre elles sur le recensement, les diagnostics, les études et les expérimentations permettant de réduire les coûts de surveillance et d'entretien. Ces crédits pourront également permettre le développement du concept de « ponts connectés » permettant par le biais de capteurs, d'optimiser les coûts d'inspection et d'entretien, et d'alerter en cas d'anomalie.</p> <p>L'appel à projets « ponts connectés » pour soutenir l'innovation en matière de surveillance des ponts a été lancé par le CEREMA le 16/12/2020. Les dossiers doivent être déposés avant le 14/02/2021, l'annonce des projets retenus est prévue le 15/04/2021.</p>
<p>Prêts du Plan Climat de la CDC</p> 	<p>La Banque des Territoires financera les investissements pour des mobilités durables et résilientes, selon des modalités améliorées, participant ainsi à la reprise dans les territoires par les chantiers locaux lancés. Elle se fixe un objectif de 1,3 Md€ de prêts pour financer l'accélération des travaux pour la durabilité et la résilience des infrastructures dans les territoires et la rénovation des ouvrages d'art routier.</p>
<p>DSIL</p> 	<p>1,6 Md€ d'engagements en 2020-2021 en partie fléchés vers les infrastructures de mobilité - En 2018, 13% de la DSIL ont été alloués à des projets en faveur de la mobilité, avec un effet de levier de 2,71. Dans la circulaire pour 2020, un effort particulier sur l'entretien des ponts des communes et intercommunalités est demandé aux préfets.</p> <p>Plus de détails sur le site de la préfecture.</p>
<p>DETR</p> <p>LA DETR</p> <p>Dotation d'équipement des territoires ruraux</p>	<p>1, 046 Md€ de crédits d'engagement annuels sur 2020 et 2021 et environ 900 M€ de crédits de paiement par an. Les projets de mobilité et de voirie sont éligibles à la DETR avec un soutien renforcé pour la rénovation et la sécurisation du patrimoine protégé ou non protégé en péril (ponts...)</p> <p>Plus de détails sur le site de la préfecture.</p>

PLF 2021



Article 43 : Le taux de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité des zones concernées et réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population ou la création d'équipements publics généraux sont rendues nécessaires en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs. Sont visés, « les travaux de recomposition et d'aménagement des espaces publics permettant d'améliorer la qualité du cadre de vie, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de renforcer la biodiversité ou de développer l'usage des transports collectifs et des mobilités actives. »

France Mobilités



La démarche France Mobilités s'inscrit en complément opérationnel de la LOM, sous forme d'une communauté réunissant l'ensemble des acteurs afin de partager les bonnes pratiques et d'encourager la recherche de solutions innovantes. La plateforme centralise les appels à projets et des cellules régionales accompagnent les collectivités dans leurs réflexions et leurs projets. Elle répertorie également les solutions de financements de l'Union européenne, des régions, départements, agences de l'Etat, CDC, entreprises privées...

<https://www.francemobilites.fr/> <https://aides.francemobilites.fr/>

...



Pourquoi investir dans la biodiversité, la prévention des risques et le renforcement de la résilience du quotidien ?

Les risques climatiques concernent six Français sur dix. Les territoires français sont exposés à des aléas climatiques croissants : inondations ou submersions marines, tempêtes, mouvements de terrain, érosion côtière, feux de forêt... La France est le pays d'Europe qui connaît le plus de dégâts liés au dérèglement climatique depuis 20 ans, causant en moyenne chaque année 1 120 décès. Les aléas climatiques et risques naturels ont causé en moyenne **1,9 Md€ de dégâts par an en France sur les 25 dernières années.**

Investir au service de la protection des citoyens et des territoires est ainsi une urgence économique, sociale et environnementale.

En parallèle, un programme de travaux pour la préservation et la restauration des milieux naturels et de la biodiversité doit être enclenché. Agir en amont sur les écosystèmes naturels améliore la résilience des territoires. Rivières, fleuves, plans d'eau, milieux humides, estuaires, milieux littoraux et eaux souterraines sont autant d'alliés pour réduire l'impact des risques naturels.

Enfin, la conception de nouvelles infrastructures ou l'adaptation des réseaux existants doivent désormais prendre en compte les impacts du changement climatique afin de renforcer leur résilience.

Quels sont les projets concernés ?





Quelles sont les aides disponibles ?

<p>Plan de relance</p> 	<p>Enveloppe de 250 M€, sur 2021-2022, après identification des projets et porteurs de projets fin 2020, complétée par des appels à projets et des projets identifiés avec les préfets et les Régions, répartie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- 135 M€ pour des interventions prioritaires sur des territoires à fort enjeu de protection et restauration de la biodiversité- 60 M€ pour des programmes d'interventions et d'infrastructures spécifiques dans les aires protégées- 40 M€ pour accompagner la transition de modèle de gestion des espaces littoraux vers davantage de résilience face aux effets du changement climatique (lutte contre l'érosion...)- 15 M€ pour le renforcement des barrages <p>Les opérateurs de l'Etat (Office français de la biodiversité, Conservatoire du littoral, Agences de l'eau... sont mobilisés en appui des collectivités.</p>
<p>DETR</p> 	<p>1, 046 Md€ de crédits d'engagement annuels sur 2020 et 2021 et environ 900 M€ de crédits de paiement par an. Les projets de transition écologique sont éligibles à la DETR.</p> <p>Plus de détails sur le site de la préfecture.</p>
<p>Prêts de la CDC</p> 	<p>L'offre Aqua-Prêt de la Banque des territoires accompagne les collectivités dans leurs projets de travaux liés à la gestion des espaces et milieux aquatiques et à la prévention des inondations. L'Aqua Prêt peut également financer les subventions accordées à un projet éligible (hors subventions des Agences de l'eau). Le prêt peut couvrir jusqu'à 100% du besoin de financement (taux du livret A + 0,6%).</p> <p>L'offre Aqua-Prêt de la banque des territoires</p>
<p>Offre en ingénierie de la CDC dans le domaine de l'eau</p> 	<p>Interventions de consultants experts sur site, missionnés par la Banque des Territoires, pour mener les études amont aux travaux de rénovation dans les domaines de l'eau, de la politique de gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et les projets territoriaux relatifs à la gestion de l'eau et de l'assainissement, les milieux aquatiques et la prévention des inondations.</p> <p>Cofinancement d'études d'ingénierie territoriale : toutes collectivités, dans la limite de 50% du montant TTC de l'étude.</p> <p>Pour en savoir plus sur l'offre d'ingénierie de la CDC</p>



Fonds de prévention des risques naturels majeurs « Fonds Barnier »

Les études, travaux ou équipements de prévention ou de protection des collectivités territoriales (ETECT) sont éligibles au fonds Barnier. Il cible les communes couvertes par un plan de protection des risques naturels (PPRN). Lorsque ce dernier est approuvé, le fonds peut financer 50% des études, 50% des travaux ou équipements de prévention et 40% des travaux ou équipements de protection. Exemples de projets pouvant bénéficier des crédits du fonds : ouvrages de gestion des écoulements ou de correction torrentiels, création d'espaces refuges, systèmes d'endiguement...

[Note technique d'utilisation du Fonds de prévention des risques naturels majeurs](#)

Agences de l'eau



Les Agences de l'eau accompagnent les collectivités dans leurs projets en faveur de la biodiversité et de la lutte contre les risques climatiques : renaturation de cours d'eau, continuité écologique, restauration / préservation de milieux aquatiques ou humides,

- Seine-Normandie : augmentation des taux d'aides pour les projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les territoires exposés au risque de sécheresse.



Installation de bornes de recharge électrique, développement de l'hydrogène

Pourquoi investir dans les bornes de recharge électrique et l'hydrogène ?

Le développement d'une mobilité décarbonée, notamment grâce au véhicule électrique, est l'un des objectifs affichés par le gouvernement dans sa stratégie bas carbone. Le développement du véhicule électrique alimenté par batterie ou pile à combustible est pourtant corrélé à celui des bornes de recharge, domaine dans lequel la France accuse un certain retard.

La transition écologique, combinée au besoin de mobilité des Français, demande donc

d'investir de façon urgente dans les infrastructures de recharge électrique. L'objectif est d'installer **100 000 bornes publiques de recharge d'ici fin 2021** alors qu'il n'en n'existe que 32 000 actuellement.

L'hydrogène vert est également un vecteur énergétique indispensable à la neutralité carbone visée d'ici 2050. Il permet de décarboner des secteurs entiers de l'économie, celui de la mobilité notamment.

Quels sont les projets concernés ?

Bornes de recharge dans les parcs de stationnement

Bornes de recharge sur la voirie

Développement de lignes de e-Busways en site propre

Offre locale d'hydrogène vert

Développement des points de recharge destinés aux deux roues



Installation de bornes de recharge électrique, développement de l'hydrogène

Quelles sont les aides disponibles ?

Plan de relance - ADEME



Le Plan de relance prévoit 2 Md€ pour le développement de la filière hydrogène. Cette orientation se traduira par le renforcement des appels à projets (AAP). [L'AAP « Hub territoriaux d'hydrogène » de l'ADEME](#) agira en faveur du déploiement d'écosystèmes territoriaux de grande envergure regroupant différents usages, dans l'industrie et la mobilité. 275 M€ d'ici 2023 sont programmés.

Prêts du Plan Climat de la CDC



La Banque des Territoires accompagne ses clients publics dans leurs investissements en bornes de recharge de véhicules électriques pour soutenir l'essor de cette filière industrielle, mais également d'avitaillement en biogaz (près de 250M€ de fonds propres y seront dédiés, avec un objectif de près de 400 M€ supplémentaires de prêts pour les bornes électriques et d'avitaillement hydrogène).

La Banque des Territoires accompagne également les projets par un investissement minoritaire direct en fonds propres et quasi-fonds propres dans la Société de projet porteuse d'une infrastructure de production d'hydrogène vert (électrolyseur, si besoin, alimenté en électricité verte, ainsi qu'une unité de stockage). Il est aussi possible d'étudier des montages mixtes de type SEM ou SEMOP.

Prêt pour des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) - Banque des Territoires



Le financement IRVE s'adresse aux collectivités territoriales détentrices de l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), y compris syndicats d'énergie. Il a pour but de développer l'équipement en bornes de recharges semi-rapides de la voirie publique aux endroits clés dans les agglomérations et communes rurales dans tous les territoires par le cofinancement des schémas directeurs de déploiement d'IRVE ou le cofinancement du déploiement des points de charge.

Il s'agit de prêts pouvant financer jusqu'à 50% du besoin de financement. [L'offre de prêt de la Banque des Territoires](#)



Installation de bornes de recharge électrique, développement de l'hydrogène

Programme ADVENIR - Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le programme ADVENIR a été prolongé jusqu'en 2023 et est doté de 100 M€. Il vise à compléter les initiatives publiques de soutien à l'électromobilité via le développement des infrastructures de recharge grâce au mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). L'objectif est de déployer plus de 45 000 bornes de recharge. [Pour en savoir plus sur le programme, les opérations éligibles, les montants de subventions.](#)

Programme d'investissement d'avenir (PIA)

Le PIA 4 consacrera 3,4 Md€ sur la période 2021-2023 sur des stratégies d'investissement prioritaires pour la transition écologique : énergie décarbonée (particulier l'hydrogène), recyclage, résilience des villes aux risques sanitaires et climatiques... Le PIA, via le programme « Ville de demain » a permis par exemple de financer les e-busways de la ligne 4 à Nantes.



Pourquoi investir dans la résilience des réseaux électriques et la transition énergétique en zone rurale ?

L'éclairage public représente environ 40% de la consommation d'électricité d'une commune. En France, l'âge moyen du parc de candélabres avoisine 30 ans et l'éclairage est en conséquence très énergivore par rapport aux solutions modernes. La loi sur la transition énergétique impose aux collectivités un volet éclairage public et prévoit que les nouvelles installations fassent preuve d'exemplarité énergétique et environnementale.

Par ailleurs, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) a pour ambition d'accélérer de façon significative le rythme de développement des énergies renouvelables et propose de doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques en 2028 par rapport à 2017 : les principales filières permettant d'atteindre cet objectif sont l'hydroélectricité, le solaire photovoltaïque, l'éolien et la biomasse.

Quels sont les projets concernés ?

Enfouissement de réseau de distribution exposé aux intempéries

Reconstruction de réseaux dans les territoires touchés par des incidents climatiques

Travaux de renouvellement et de renforcement d'un réseau électrique

Construction de petits parcs de batteries associées à des installations photovoltaïques pour limiter les coupures

Aménagement / Rénovation de l'éclairage public



Quelles sont les aides disponibles ?

<p>Plan de relance - Fonds FACE</p> 	<p>Une enveloppe de 50 M€ sera affectée au FACE (fonds d'amortissement des charges d'électrification) en plus des 377 M€ déjà prévus :</p> <ul style="list-style-type: none">- 7 M€ pour le sous-programme « Intempéries »- 15 M€ pour la résorption des fils nus- 28 M€ pour le sous-programme « transition énergétique »
<p>Investissement de la Banque des Territoires</p> 	<ul style="list-style-type: none">- La Banque des territoires assure un investissement minoritaire direct en fonds propres et quasi-fonds propres dans les structures de portage de projets aux côtés de partenaires disposant de compétences techniques et financières reconnues dans le domaine.- Possibilité d'étudier des montages mixtes de type SEM ou SEMOP.
<p>ADEME</p> 	<p>Appel à projets Systèmes énergétiques Villes et Territoires Durables (SEVTD) jusqu'au 20 janvier 2021, dans le cadre du PIA. Il a pour objectif de développer un mix énergétique décarboné en intégrant davantage de production d'énergies renouvelables. Le taux de subvention varie de 25% à 100%.</p>
<p>DSIL</p> 	<p>1,6 Md€ d'engagements sont programmés sur la période 2020-2021. Parmi les grandes priorités nationales figure la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, performance énergétique, rénovation / modernisation de l'éclairage public...)</p> <p>Plus de détails sur le site de la préfecture.</p>
<p>DETR</p> <p>LA DETR</p> <p>Dotation d'équipement des territoires ruraux</p>	<p>1, 046 Md€ de crédits d'engagement annuels sur 2020 et 2021 et environ 900 M€ de crédits de paiement par an. Les projets de transition énergétique sont éligibles à la DETR.</p> <p>Plus de détails sur le site de la préfecture.</p>

...



Pourquoi investir dans les réseaux numériques ?

Avec la dématérialisation rapide des activités du quotidien, l'accès au très haut débit internet pour tous est indispensable. Le Plan France THD prévoit la **couverture de 100% du territoire en fibre optique à horizon 2025**. Pourtant au 30 juin 2020, 48% de la population demeure non éligible.

Contrairement aux grandes agglomérations, les zones rurales sont encore mal équipées en infrastructures de qualité. A l'heure actuelle, 3 millions de prises sont sans financement dans les zones peu denses (RIP) et seulement 70%

du territoire métropolitain est couvert par la téléphonie 4G.

La crise sanitaire met en évidence les inégalités d'accès au numérique et à quel point il est nécessaire de raccorder 100% du territoire à l'internet haut débit. Le télétravail, la télémédecine, les formations à distance, entrent de façon massive dans le quotidien des Français. La généralisation de ces pratiques, dans les années à venir, va de pair avec le développement des réseaux et des infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire.

Quels sont les projets concernés ?

Accélération du raccordement des logements et locaux professionnels situés dans les zones les plus difficiles à couvrir

Couverture mobile en 4G

Sécurisation physique des réseaux numériques pour assurer leur résilience

Développement des galeries techniques multi-réseaux



Quelles sont les aides disponibles ?

<p>Plan de relance</p> 	<p>240 M€ supplémentaires sont mobilisés dans le cadre du plan de relance en plus des investissements déjà prévus pour le plan France Très Haut Débit.</p>
<p>Banque des Territoires</p> 	<p>Mobilisation d'au moins 100 M€ de financements, via des instruments de fonds propres et quasi-fonds propres, auxquels s'ajouteront des instruments de prêts de long terme pour les acteurs publics locaux. Ces modalités de financement devraient être disponibles dans le cadre d'Appels à Projets qui seront lancés courant 2021, pour un traitement égalitaire des territoires et des partenaires privés.</p> <p>Les offres de la Banque des Territoires</p>
<p>DSIL</p> 	<p>1,6 Md€ d'engagements en 2020-2021 en partie fléchés vers les infrastructures numériques notamment à travers le financement des programmes contractuels Actions Cœur de Ville, Contrats de ruralité...</p> <p>Plus de détails sur le site de la préfecture.</p>
<p>DETR</p> <p>LA DETR</p> <p>Dotation d'équipement des territoires ruraux</p>	<p>1, 046 Md€ de crédits d'engagement annuels sur 2020 et 2021 et environ 900 M€ de crédits de paiement par an. Les projets numériques sont éligibles à la DETR.</p> <p>Plus de détails sur le site de la préfecture.</p>

...



Pourquoi investir dans la densification et le renouvellement urbain ?

La densification passe par la maîtrise de l'étalement urbain, notamment par un effort de réhabilitation des friches (industrielles, commerciales, ferroviaires...). Elles constituent une réserve foncière qu'il faut valoriser afin de limiter l'artificialisation des sols.

L'objectif gouvernemental « **zéro artificialisation nette** » a été présenté dans le plan biodiversité en juillet 2018 alors que 27 000 hectares d'espaces naturels sont artificialisés chaque année (en moyenne entre 2006 et 2016), selon le CEREMA.

Par ailleurs, plusieurs programmes d'investissement sont mis en place pour accompagner les communes dans la **revitalisation** de leur centre-ville ou centre-bourg (Action cœur de ville, Petite villes de demain...). Ceci permet d'accroître l'attractivité du territoire et d'améliorer les

conditions et le cadre de vie des citoyens par des aménagements plus verts. Sécuriser la voirie pour la marche, le vélo, le cheminement des poussettes, les espaces de rencontre, l'accessibilité vers les commerces et les services, contribuent à une ville plus inclusive, soucieuse de ses habitants et des usagers.

Les opérations de réaménagement urbain ou de requalification doivent conduire à une meilleure prise en compte de la transition écologique et climatique. Cela passe, par exemple, par le développement de routes et voiries équipées de système de récupération de l'énergie thermique solaire estivale, de son stockage par géothermie et de restitution en période hivernale pour le chauffage de bâtiments, de systèmes d'infiltration des eaux pluviales, ou par la lutte contre les îlots de chaleur par la végétalisation et les revêtements de voiries en enrobés clairs.

Quels sont les projets concernés ?

Travaux de recyclage de friches (industrielles, commerciales, îlots anciens dégradés...)
Travaux de dépollution d'un site industriel

Revitalisation d'un centre-bourg, aménagement de place, réfection de trottoirs, requalification d'entrée de village

Cheminement piéton, sécurisation des déplacements et d'arrêts de bus, requalification de carrefours

Routes et voiries équipées pour capter, stocker et restituer l'énergie thermique solaire

Développement de l'inventaire des friches au service des collectivités (Cartofriche)



Quelles sont les aides disponibles ?

Plan de relance -

Fonds friches



Enveloppe de 300 M€ (dont 100 M€ de crédits de paiement en 2021) qui doit permettre la réhabilitation de 300 hectares de friches. Les opérations seront portées par les collectivités qui candidateront à des appels à projets / appels à manifestation d'intérêt ou feront l'objet d'une contractualisation à travers les CPER.

DSIL



1,6 Md€ d'engagements en 2020-2021 en partie fléchés vers les projets relatifs à la transition écologique. Dans ce cadre une attention particulière doit être portée à la lutte contre l'artificialisation des sols en soutenant le réaménagement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur ou la réhabilitation de friches industrielles. La DSIL permet également de financer des opérations du programme Action cœur de ville.

Plus de détails sur le site de la préfecture.

DETR



1,046 Md€ de crédits d'engagement annuels sur 2020 et 2021 et environ 900 M€ de crédits de paiement par an. Les projets de revitalisation des villes, de dynamisation des bourgs-centres sont éligibles à la DETR.

Plus de détails sur le site de la préfecture.

Programme Petite Villes de Demain (Ademe et Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)



Programme porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires, doté de 3 Md€ sur la période 2020-2026 pour accompagner 1 000 territoires de moins de 20 000 habitants sur des projets de revitalisation. L'appui concerne l'ingénierie (250 M€) et la recherche de solutions de financement (crédits DETR/DSIL/CPER...).

La sélection des territoires et des projets est prévue jusqu'à fin 2020.

Pour en savoir plus sur les [modalités du programme en lien avec opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles et plus généralement de foncier déjà artificialisé](#).



Prêt de la Banque des Territoires



Dans le cadre de ce programme il est possible d'obtenir [un prêt pour un projet de renouvellement urbain de la Banque des Territoires](#) (infrastructures de transport, d'eau potable et d'assainissement, de valorisation des déchets, systèmes de production et de distribution d'énergies renouvelables).

PLF 2021



Article 43 : Le taux de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité des zones concernées et réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population ou la création d'équipements publics généraux sont rendues nécessaires en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs. Sont visés, « les travaux de recomposition et d'aménagement des espaces publics permettant d'améliorer la qualité du cadre de vie, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de renforcer la biodiversité ou de développer l'usage des transports collectifs et des mobilités actives. »

...



Service « Aides-territoires » - Boite à outil du MTE	39
DSIL	41
DETR	43
Contrats de plan Etat-Régions - CPER	45
Contrats de relance et de transition écologique - CRTE	47
Accompagnement des collectivités en ingénierie	49

A chaque projet son financement :

Les boîtes à outils du Ministère de la Transition Ecologique



Plus de solutions de financement et d'accompagnement disponibles sur le site

Aides Territoires

Un site du gouvernement, qui répertorie toutes les aides disponibles pour les collectivités en fonction de leur projet. De nombreuses solutions de financement ou d'aides à l'ingénierie sont proposées par les régions, départements, fonds européens, agences de l'Etat (Agences de l'eau, ADEME, ANCT...), organismes bancaires etc.

Au 6/11/2020,

**1411 aides étaient ainsi répertoriées classées en
81 thématiques et sous-thématiques**



Le Ministère de la Transition Ecologique met en place une

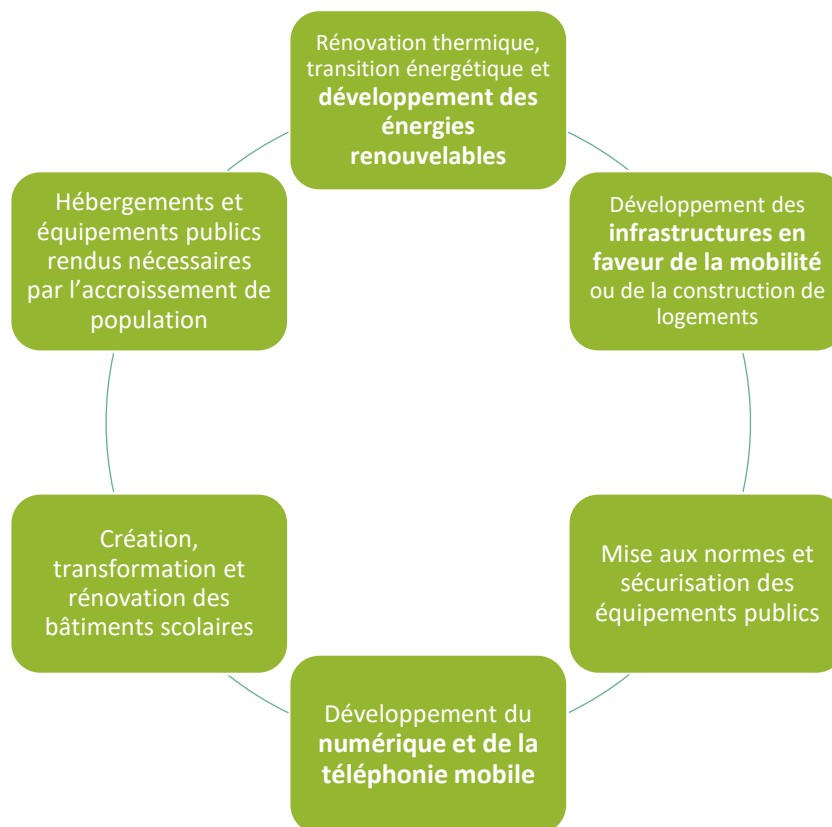
Boîte à outils

à destination des élus pour les aider à mener à bien leurs projets de transition écologique (textes de référence, réglementation, programmes, aides...) dans les domaines de la mobilité, de l'eau, des énergies, des déchets, de la biodiversité, de l'aménagement...

Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL

En 2020, la DSIL est dotée de 570 M€ auxquels s'ajoutent 1 Md€ supplémentaires dans le cadre du Plan de relance. Il s'agit d'autorisations d'engagement à mobiliser avant fin 2020 voire fin 2021 qui ont pour but de financer des projets communaux et intercommunaux pouvant être lancés rapidement.

Les **grandes priorités** nationales pour la part habituelle de DSIL sont les suivantes :



Par ailleurs, un **soutien particulier** doit être porté aux thématiques suivantes :

35% des crédits doivent aller aux priorités définies dans le cadre de l'axe prioritaire « **accélération de la transition écologique** » du Grand plan d'investissement (GPI) :

Initiative 2 « rénovation énergétique des bâtiments publics »

Initiative 4 « **soutenir le développement de solutions de transport innovantes** et répondant aux besoins des territoires »

Objectif de 100 M€ en 2020 (500 M€ sur 2018-2022) pour l'axe Mobilités-Transports : vélo, plateformes de mobilité, mobilités actives...

Dans le cadre de la priorité « sécurisation et mise aux normes des équipements publics », **en 2020, l'accent est mis sur l'entretien des ponts des communes et intercommunalités**

Conventions « Action Cœur de Ville »

Démarches contractuelles soutenues par l'ANCT : contrats de ruralité (**mobilité, numérique, accès aux soins et télé médecine...**), contrats de transition écologique, dispositif Territoires d'industrie, **soutien à l'ingénierie...**

Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL

La part supplémentaire de DSIL de 1 Md€ doit financer des projets pouvant démarrer rapidement dans les 3 domaines suivants :

Transition écologique	Résilience sanitaire	Préservation du patrimoine
<ul style="list-style-type: none">• Solutions de transport• Rénovation énergétique des bâtiments• Lutte contre l'artificialisation des sols (friches industrielles...)	<ul style="list-style-type: none">• Opération de santé publique• Mise aux normes d'équipements sanitaires• Réseaux d'assainissement	<ul style="list-style-type: none">• Patrimoine public historique et culturel favorisant l'attractivité des territoires ruraux

A noter que la Loi de finances rectificative **permet d'affecter une fraction de cette DSIL supplémentaire aux projets éligibles à la DETR** dans chaque département (c'est-à-dire ceux qui s'inscrivent dans le cadre d'emploi fixé par la commission départementale d'élus, qu'ils bénéficient ou non d'une subvention de DETR).

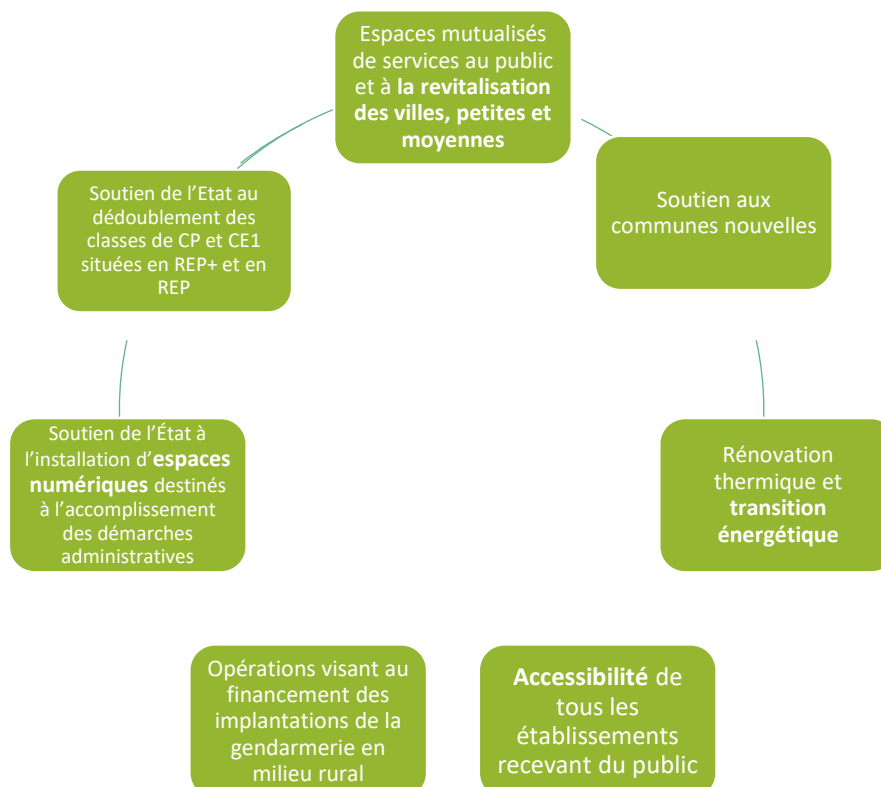


De manière générale, le taux de subvention est compris entre 20% et 80%. Pour connaître précisément le taux de subvention affecté à chaque type de projets dans un département, il est nécessaire de se rapprocher de la préfecture de département.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR

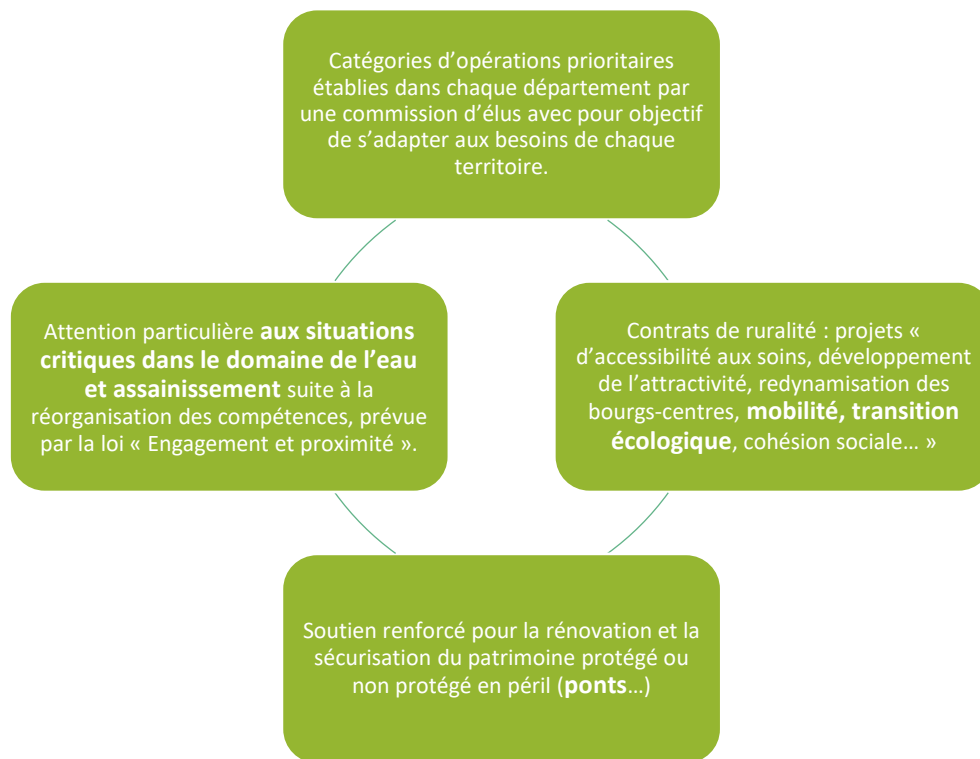
En 2020, la DETR est dotée de 1,046 Md€. Il s'agit d'autorisations d'engagement à mobiliser avant fin 2020 qui ont pour but de financer les projets des territoires ruraux.

Les **grandes priorités** nationales pour la part habituelle de DETR sont les suivantes :



Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR

Toutefois, d'autres projets peuvent bénéficier de la DETR :



De manière générale, le taux de subvention est compris entre 20% et 80%. Pour connaître précisément le taux de subvention affecter à chaque type de projets dans un département, il est nécessaire de se rapprocher de la préfecture de département.

Contrats de Plan Etat-Régions - CPER

Dans le cadre d'un accord de partenariat signé entre l'Etat et les régions le 28 septembre 2020, il est convenu :

- une **accélération des CPER 2015-2020**,
- que les **CPER 2021-2027 comporteront un volet spécifique dédié aux opérations du plan de relance sur 2021 et 2022**. Il prendra la forme d'un volet intégré dans le CPER ou la forme d'un accord de relance signé indépendamment du CPER. La signature est prévue avant la fin 2020.
- que les **CPER 2021-2027 seront dotés de financements régionaux à hauteur de 20 Md€ et autant de financements de l'Etat** (12 Md€ pour les CPER stricto sensu et 8 Md€ pour la relance), avec une signature des contrats avant l'automne 2021.

Cette prochaine génération devrait intégrer un **volet transport** ainsi qu'un **volet territorial** qui a vocation à financer des actions portées par les **collectivités infrarégionales**. Ces volets territoriaux pourront être « contractualisés à l'échelle locale, selon des périmètres arrêtés par les territoires, à travers des **contrats de relance et de transition écologique**, et visant à accompagner un projet de développement d'ensemble dont la transition écologique constitue un axe transversal »¹. Les mandats de négociations ont été transmis fin octobre.

Parmi les **priorités d'intervention des CPER 2021-2027** figurent :

Les transitions écologiques

- ⇒ Accélérer la décarbonation de l'économie

Mix énergétique, réseaux de chaleur, filière hydrogène, énergie solaire, éolien, résiliences des réseaux électriques, mobilités douces, transports collectifs

- ⇒ Renforcer notre souveraineté économique et amplifier la dynamique en faveur de l'économie circulaire
- ⇒ Protéger et investir dans la biodiversité

La cohésion sociale et territoriale

- ⇒ Réduction des inégalités territoriales
- Soutien aux territoires ruraux et aux quartiers de la politique de la ville
- ⇒ Renforcement des centralités
- Redynamisation des centres-villes
- ⇒ Promotion des mobilités douces (vélo notamment) et propres (développement des bornes électriques de recharge)
 - ⇒ Développement du numérique

Les infrastructures de mobilités

- ⇒ Confirmation de la mise en œuvre de la LOM (modernisation et développement des infrastructures de transport)
- ⇒ Relance de la maintenance et de l'offre ferroviaire
- ⇒ Développement de filières spécifiques pour mettre la transition énergétique au cœur des politiques de mobilité
- ⇒ Intégration du développement du fret et de la logistique dans le plan de relance
- ⇒ Réflexion sur l'avenir des plateformes aéroportuaires et portuaires (maritimes et fluviales)

¹ [Jacqueline Gourault lors d'une rencontre avec France urbaine - 13/10/2020](#)

Contrats de relance et de transition écologique - CRTE

L'élaboration des CRTE fait l'objet d'une [circulaire du Premier ministre datée du 20 novembre 2020](#). Les CRTE doivent permettre que chaque territoire soit accompagné pour décliner un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme.

Quels sont les objectifs du CRTE ?

Ces contrats visent à **unifier la politique contractuelle de l'Etat** avec les collectivités du niveau infrarégional pour gagner en visibilité et en cohérence. Ils vont donc, à terme, remplacer les outils existants : contrats de ruralité, contrats de ville, contrats Etat/Métropole etc. Ils intégreront les programmes tels que « Action cœur de ville », « Petites villes de demain », « France THD », « France mobilités » et reprendront les actions des plans climat air énergie territoriaux.

3 piliers

Transition écologique

Développement économique

Cohésion territoriale

3 enjeux

Associer les territoires au **plan de relance (2021-2022)**

Accompagner les territoires dans leur **projet de territoire sur la durée du mandat municipal (2020-2026)**

Faire converger les priorités de l'Etat et les projets de territoires

L'accès aux crédits de l'Etat et des opérateurs doit s'en trouver facilité notamment par le **développement de la logique de guichet unique**.

Quelles sont les priorités du CRTE ? (liste non limitative)

Traitement des friches et des terrains pollués

Préservation de la biodiversité

Economie circulaire

Revitalisation urbaine

Numérique

Mobilité

...

Que contiendra le CRTE ?

Le projet de territoire inclura la stratégie de transition écologique et de cohésion du territoire, ainsi que le plan d'actions correspondant. Il traduit également la manière dont les moyens du volet territorial du CPER se déclinent concrètement dans le territoire. **Un bilan écologique doit être réalisé et des objectifs fixés pour l'améliorer.**

Contrats de relance et de transition écologique - CRTE

Quel sera le périmètre du CRTE ? Le délai d'élaboration ?

Il appartient aux préfets d'arrêter les périmètres de référence pour engager la démarche, en concertation avec les acteurs locaux et les collectivités déjà signataires de contrats territoriaux. Le périmètre des futurs CRTE **ne peut être inférieur à la maille intercommunale, ni supérieur à la maille départementale**. Les EPCI et leurs groupements sont l'échelle à privilégier pour la signature des CRTE et ce, même si la maîtrise d'ouvrage des projets inscrits dans le contrat, publique et/ou privée, est diversifiée (communale, intercommunale, départementale, régionale ou nationale). Les périmètres doivent être retenus et communiqués avant le 15 janvier 2021.

L'objectif est une couverture de l'ensemble des territoires par un CRTE signé ou sur le point d'être signé d'ici le 30 juin 2021. Les contrats seront évolutifs et s'étaleront sur 6 ans.

De quels moyens bénéficieront les collectivités ?

Les moyens financiers alloués sont les crédits du plan de relance, les dotations d'investissement (DETR, DSIL), le volet territorial des fonds européens et des CPER. Dans le cadre de la relance, les moyens sont renforcés pour les 2 premières années des contrats.

En matière d'ingénierie, les plus petites collectivités pourront bénéficier d'un **cofinancement de poste de chef de projet contractualisation** dans le cadre du volet territorial du CPER ou d'un **appui de l'ANCT** en activant ses marchés nationaux d'ingénierie. L'**ADEME** pourra également, à travers ses actions territoriales, apporter des financements sur des postes d'ingénierie ou d'animation. En outre, les **crédits du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)** peuvent, si nécessaire, contribuer au financement de l'ingénierie et de l'animation des projets de territoire à l'échelle de chaque contrat.

Pour en savoir plus

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE>

Accompagnement en ingénierie

Au-delà de la relance et des mécanismes qui en découlent (aides, subventions, dotations, appels à projets etc.), les collectivités peuvent être accompagnées dans les différentes étapes d'un projet : montage, recherche de financements, réalisation... Plusieurs acteurs, publics et privés, sont susceptibles d'assurer ce soutien en ingénierie technique et financière.

Ingénierie publique

ANCT

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a été mise en place le 1^{er} janvier 2020 pour accompagner les collectivités dans leurs projets de territoires (revitalisation des centres-villes, redynamisation du tissu industriel, renforcement de l'accès à l'emploi, aux soins et aux services au public, attractivité économique, couverture numérique du territoire). Elle apporte notamment :

- ⇒ un **soutien en ingénierie de projet** : mise à disposition d'experts de haut niveau pour faciliter la définition et la réalisation des projets locaux,
- ⇒ une **assistance à maîtrise d'ouvrage publique** (montage, instruction, financement de projets...), la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'actifs immobiliers, une centralisation des bonnes pratiques.

Le préfet, délégué territorial de l'Agence, est la porte d'entrée pour solliciter l'ANCT. Il mobilise les compétences nécessaires au sein des services de l'État, des opérateurs (Anah, Anru, Ademe ou Cerema) et des acteurs volontaires pour participer au projet (agence technique départementale, EPA, EPF, agence d'urbanisme...).

En savoir plus :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

[La plaquette de présentation de l'ANCT](#)

[La feuille de route 2020](#)

Agences techniques départementales

De nombreux départements ont mis en place des agences départementales d'ingénierie afin d'offrir aux collectivités une assistance technique juridique ou financière. Selon les agences, celles-ci peuvent donc accompagner une commune ou une intercommunalité dans le montage et le suivi de son projet de voirie, d'eau, d'assainissement...

70 départements apportent une assistance technique, juridique ou financière dont¹ :

- 55 départements sous forme d'agence technique départementale (48 sous forme d'EPA et 7 sous forme d'association, syndicat mixte ou SPL) ;
- 15 départements sous forme de régie.

¹ Source : [rapport sénatorial](#), d'après un recensement de l'ANDADT

Accompagnement en ingénierie

Leurs moyens cumulés s'établissent à environ 70 millions d'euros et 860 agents. Plus de 10 000 conseils, assistances, missions d'AMO seraient fournis chaque année. Dans les départements où une ATD est constituée, entre 50% et 100% des communes sont adhérentes.

Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM)

La **DDTM** est un service déconcentré de l'État dans le département qui regroupe notamment les anciens services de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et du Service Eau et Risques (SER). Placée sous l'autorité du préfet de département, cette direction est son interlocuteur technique sur les thématiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de prévention des risques, des activités agricoles et maritimes ainsi que de développement durable. Il s'agit d'un service à dominante technique, partenaire des acteurs publics (collectivités...) et privés de l'aménagement durable des territoires, qui porte localement les politiques publiques de l'État.

Dans le domaine de l'eau et de la nature, elle porte les enjeux de préservation de l'environnement, des ressources naturelles et de la biodiversité.

Dans le domaine de l'aménagement et de la mobilité, elle anime l'action des services de l'État en matière de planification, d'aménagement des territoires, de transports et de déplacements.

Autres collectivités ou organismes locaux ayant des capacités d'ingénierie

- Les **intercommunalités**, généralement d'une certaine taille.
- Les **régions**, en tant qu'échelon de coordination de nombreuses politiques, interviennent en appui et agissent dans le cadre d'une contractualisation.
- Les **Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)**, « organismes départementaux créés à l'initiative des conseils départementaux et des services de l'État, présidés par un élu local. Le CAUE est un outil de conseil, à la fois aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités. Il intervient dans la phase amont des projets et, plus largement, peut accompagner des réflexions sur les nouveaux enjeux de société. Ils sont tous essentiellement financés par une part de la taxe d'aménagement. L'apport des CAUE peut être différent d'un département à l'autre (urbanisme, aménagement ruraux et urbain, bâtiment, patrimoine, environnement). »

ADEME

En plus de ses aides financières, l'ADEME propose aux collectivités un service de conseil personnalisé. L'agence apporte son expertise et oriente les collectivités dans son dispositif d'aide notamment au travers d'outils méthodologiques d'aide à la décision : cahiers des charges de diagnostics et d'études, listes de prestataires, etc. Elle peut aider les collectivités à identifier les autres financements possibles (fonds spécialisés, Certificats d'économie d'énergie, fonds européens...)

<https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public>

Accompagnement en ingénierie

Les Contrats de transition écologique (CTE)

Les CTE sont des contrats co-construits à partir de projets locaux de développement durable, entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire, ils sont portés par les intercommunalités.

Cette démarche vient renforcer et compléter les actions de développement durable d'ores et déjà lancées au sein des territoires, sur les aspects économiques et sociaux. **Elle s'inscrit dans la continuité des autres dispositifs territoriaux existants** (Action Cœur de Ville, Contrat de ruralité, Territoire d'industrie, France Mobilité etc.)

Dans la phase « élaboration du contrat », les acteurs associés bénéficient d'un **appui ingénierie** – financier, technique, politique - pour le montage des projets par la communauté régionale de travail (DREAL, DDT, DIRECCTE, ADEME, CDC) qui prend la forme d'un **guichet unique** pour les collectivités et les entreprises. La véritable force de l'outil se trouve dans ce volet accompagnement.

Les territoires peuvent également capter des financements existants, auprès des régions (fonds européens...) ou des Agences de l'Etat (ADEME...).

Exemples de projets :

Mobilité
hydrogène

Unité de
méthanisation
des eaux usées

Continuités
cyclables

Sécurisation des
mobilités actives

En savoir plus :

Le mécanisme du CTE :

<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#>

Les projets concernés :

<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#projects>

Les CTE : comment aller plus loin ? (Actions présentées étape par étape)

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20058_CTE_CommentAllerPlusLoin_PAP.pdf

Ingénierie privée

En complément des opportunités offertes par l'ingénierie publique, des solutions peuvent être apportées par l'ingénierie privée.

<https://www.syntec-ingenierie.fr/>

<https://www.cinov.fr/>

<http://www.imgc.fr/>

...

Accompagnement en ingénierie

Organismes bancaires

Banque des Territoires

Offre de cofinancements d'études

Cofinancement des études aux côtés des collectivités locales ou autres partenaires, dans la limite de 50%	Cofinancement d'expérimentations de projets innovants
Cofinancement exceptionnel jusqu'à 80% sur avis express de l'équipe du programme Action Cœur de Ville	Cofinancement de l'expérimentation de projets innovants aux côtés des collectivités locales ou autres partenaires, dans la limite de 50%

Offre d'expertise territoriale

<u>Eau et biodiversité</u>	<u>Accompagnement pour la mobilisation de financements européens</u>
<u>Mobilité verte et résiliente</u>	<u>Accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie de transition écologique</u>
<u>Conseil en énergie partagée CEP - ADEME</u>	<u>Accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs</u>
<u>Fonds chaleur - ADEME</u>	

FNTP.FR



> Observatoire de la relance

édition novembre 2020

Fédération Nationale des Travaux Publics - 3, rue de Berri – 75008 PARIS – infos@fntp.fr

